



CONSTAT

- Pas de façade maritime, mais une responsabilité locale sur :
- lacs, rivières, nappes phréatiques
- gestion des déchets et pollution
- usage de l'eau dans la vie pro/perso



1

BONNES PRATIQUES INDIVIDUELLES (VIE PRO/PERSO)

- Réutiliser l'eau de pluie
- Installer un monitoring eau/énergie
- Réduire et trier les déchets
- Calculer son empreinte carbone
- Sensibilisation via un manuel des bonnes pratiques



2

ACTIONS DES BARREAUX / AVOCATS.BE

- Former au droit de l'environnement
- Promouvoir les actions collectives et recours pour dommage écologique
- Sensibiliser au droit à la réparation écologique
- Communiquer sur les enjeux climatiques liés à l'eau douce



3

ÉCHOS CROISÉS AVEC LES AUTRES ODD

- ODD 6 : Accès à l'eau propre
- ODD 9 : Innovation technologique (monitoring)
- ODD 12 : Consommation responsable
- ODD 13 : Lutte contre le changement climatique



4